

Capetan. Délectation morose

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0724

SourceBoite_020-20-chem | Cajetan.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

r 114 Ars. Delectatio morosa d

Il faut évidemment que ce consentement, soit de l'acte de la délectation même

"En D.M. doit être mesé selon sochi autour duquel elle tourne; de sorte que si l'acte ut un pichi morte et que le consentement ut pichi, il se déclenche. Il n'est pas
ici question d'mortelle."

Art. de et D.M.: "voluntatis delectatio de
acti malo & cogitato, sine voluntate exequendi
cogitatione actum illum malum"

- mais il faut tenir compte du ~~de~~ consentement de
l'acte

- si la délectation n'a pas été seuil qu'il se soit
avérée ~~post~~ ^{adversus} (huius) à ce qu'il a été, ou n'a pas un P.M.
car P.M. n'est pas seuil rationalis consentius.

- il convient d'y mêler la théorie (acte) et
que la délectation ~~soit~~ accomplit son cours (faire
unum suum) avant qu'il y mette un huius -thème,
P.V

Il faut de recueillir la réflexion "à somno surget".

116 + Longue discussion sur la religio, sur ce qu'est une
fimme dans la religion, qui est la femme
qui n'est pas

BnF
MSS

- A moins de l'objection, il faut distinguer entre

Y - si on n'a pas de l'objection auquel cas
peut ~~être~~ on ne le rendra pas (s'agissant de

D.M.

u y - n ~~P.A.~~ vi si l'objet du sujet
on peu ut un PMB, car le D.M. n'
est pas l'objet.

- si on ne rejet de la minorité arabe,
on de moyen des réclamé. (moy: on
peut à déclarer d'abord auquel on pue, m
du moyen, habilité de le réclamer, ou P.M.)

~~on pue i~~ - si ~~les chose~~ ^{absolument pas} et dépendre ~~de~~ par
part du sujet qui y pue (l'autre part
des plaidoiries avec leur man'). Mais D.M.

Mais D.V., car cette déclaration n'a pas sens.
Mais de manière que de réclamer (ou si l'autre qui
se réclame pas pour la réclamation de l'autre)

- Il faut aussi déclarer (occasions de la D.M.)

- occasions p.e. volonté de faire : lorsque
on l'ont / demandé au pr. déclarer, on peu : gagner
qui peut montrer ce D.M.

- une volonté volontaire et illégale

- elle résulte volontaire.

} conditions pour être déclaré et non déclarer
mesme.